Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-251_43-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DST/25/146 - RÉFORME DES VÉHICULES COMMUNAUX

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le 04 DEC 2025 que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-251_43-DE

DÉLIBÉRATION N°DST/25/146

RÉFORME DES VÉHICULES COMMUNAUX

La commune possède dans son parc des véhicules anciens, certains impropres à la circulation et pour lesquels une remise en état entrainerait des frais importants.

Ils peuvent être cédés en vue soit de leur destruction, soit de la récupération des pièces, soit pour la reprise par un concessionnaire lors d'achat de véhicules neufs, ou vendus au plus offrant.

Aussi, je vous demande l'autorisation de mettre à la réforme les véhicules ci-dessous :

Marque	Modèle	Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	Kilométrage
PEUGEOT	***206+***	***CD-139-VS***	**04 2012**	**150 186**
PEUGEOT	***207***	***CD-777-WT***	**04 2012**	**144 000**
PEUGEOT	***206***	***CD-886-WT***	**04 2012**	**203 604**

La commission Affaires Générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide :

- de mettre à la réforme les véhicules ci-dessus mentionnés.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Richard NIRLO